



A Paris, le 21 juin 2017.

## Compte-rendu de la CC-OPA-SNIA du 21 juin 2017

**Tableau des OPA du SNIA promus pour l'année 2017 à compter du 01/01/2017**

Nom	Filière	Grade actuel	Nouveau grade	Site
GOMES Marc	Exploitation	Compagnon	Chef d'Equipe A	Toulouse
CHAMPEY Cedric	Atelier	Spécialiste A	Spécialiste B	BEA
JULVECOURT Constant	Exploitation	Chef d'Equipe A	Chef d'Equipe B	Paris
MESPLIE Jacques	Exploitation	Chef d'Equipe A	Chef d'Equipe B	Toulouse
CAGE PATERNE Alex	Exploitation	Chef d'Equipe B	Chef d'Equipe C	Martinique
PINOTTI Robert	Exploitation	Chef d'Equipe B	Chef d'Equipe C	Lyon
CAPPELLI Alain	Atelier	Chef d'Equipe C	Réceptionnaire	Villacoublay
OUIN Philippe	Exploitation	Chef d'Equipe C	Responsable Travaux	Mureaux
SCHEBACHER Olivier	Atelier	Chef d'Equipe C	Réceptionnaire	Mulhouse
SURLANNE Jean-Phillipe	Atelier	Chef d'Equipe C	Réceptionnaire	Bordeaux
EXBRAYAT Eric	Atelier	Chef de Chantier A	Chef de Chantier B	Lyon
FISCHER Remy	Exploitation	Chef de Chantier A	Chef de Chantier B	Strasbourg
PETIT Eric	Exploitation	Chef de Chantier A	Chef de Chantier B	Strasbourg
GRENIER Pascal	Atelier	Chef de Chantier A	Chef de Chantier B	Bordeaux
TATAI Norbert	Atelier	Chef de Chantier A	Chef de Chantier B	Montpellier
TRISTAN Jean Luc	Atelier	Chef de Chantier A	Chef de Chantier B	Nice



## **Concours OPA SNIA**

Pour l'année 2017 trois concours sont ouverts :

- Chef de chantier à Farman
- Technicien niveau 2 au STAC Bonneuil
- Technicien Principal à Orléans

FO a demandé l'ouverture d'autres postes de Technicien ou Chef de Chantier. L'administration s'est engagée à demander aux divers services de faire remonter leurs besoins qui seront examinés pour 2018.

## **Questions diverses**

Une nouvelle fois nous sommes intervenus pour obtenir le déplafonnement de la prime de métier (50 agents concernés). Un groupe de travail sera mis en place pour faire un point sur ce dossier.

FO a soulevé la perte de rémunération due à la suppression des heures supplémentaires et astreintes qui devaient être compensées par l'indemnité compensatoire exceptionnelle. L'administration a demandé qu'on lui fasse remonter les éléments pour les personnes concernés.

## **Vos représentants FO-OPA au SNIA**

Rémy FISCHER 03.88.59.90.22 / Jean-Philippe SURLANNE 05.56.55.62.95.

